

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2002-512 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 4 février 2004	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2002-512 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS			Type(s) de matériel(s) : Avions A340-200/-300		
Certificat(s) de type n° 183 Fiche(s) de données n° 183					
Chapitre ATA : 78		Objet : Inverseurs de poussée - Inspection structurale du couteau "J-Ring"			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2002-512 qui est remplacée par la CN F-2004-020.

Cet avis d'annulation est approuvé sous la référence AESA n° 2004-759 du 28 janvier 2004.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 12 octobre 2002
Révision 1 : 14 février 2004